

La réforme du collège expliquée aux parents

Quand s'applique-t-elle ?

- La réforme s'applique depuis la rentrée de septembre 2016 à l'ensemble des niveaux
- Cette dernière induit un nouveau brevet (DNB) qui sera mis en œuvre en juin 2017.

Qu'est-ce qui change ?

- Les apprentissages : organisés en cycles.
- Cycle 3 : CM1 - CM2 - 6^{ème}
- Cycle 4 : 5^{ème} - 4^{ème} - 3^{ème}
- Les programmes axés sur un socle commun.
- Les Sciences physiques sont introduites en 6ème et une deuxième langue vivante en 5ème.

Quel nouveau socle ?

- Les nouveaux programmes déclinent les 5 domaines du socle :
 - les langages pour penser et communiquer,
 - les méthodes et outils pour apprendre,
 - la formation de la personne et du citoyen,
 - les systèmes naturels et les systèmes techniques,
 - les représentations du monde et l'activité humaine.
- Le socle, transdisciplinaire, est validé par l'ensemble des matières.

A quoi servent les cycles ?

Le cycle 3 (cycle de consolidation) et le cycle 4 (cycle des approfondissements) permettent de mieux tenir compte du rythme d'apprentissage des enfants. Là où les programmes scolaires étaient annualisés, ils seront dorénavant cyclés et laisseront plus de temps pour la consolidation des acquis validés par le socle.

Que contiennent les nouveaux programmes ?

- Les nouveaux programmes tiennent compte des difficultés rencontrées chez les apprenants : consignes, mémorisation, reconnaissance des compétences...
- Ces derniers se veulent davantage transversaux entre les disciplines pour donner sens et cohérence. Pour se faire, à côté d'un tronc commun, seront mis en place les EPI (enseignements pratiques interdisciplinaires) et l'AP (accompagnement personnalisé)
- Le programme d'éducation civique est remplacé par le programme d'**enseignement moral et civique** (EMC), base du **parcours citoyen**.
- Le **parcours Avenir**, parcours individuel d'information, d'orientation et de découverte du monde économique et professionnel, est généralisé de la sixième à la terminale.
- Le référentiel du **parcours d'éducation artistique et culturelle** (PEAC) est disponible.

Que sont les EPI ? (voir page « les EPI au collège Jules Grévy »)

- Ce sont des enseignements interdisciplinaires, qui regroupent deux ou plusieurs matières, pour aborder autrement une problématique du programme.
- 7 EPI ont été définis au collège, 2 ou 3 par an. 6 obligatoires sur le cycle 4. 2 à 3h par semaine.
- 8 thématiques : transition écologique et développement durable ; monde économique et professionnel ; culture et création artistique ; cultures de l'antiquité ; cultures étrangères ; sciences et technologie ; corps, santé et sécurité.
- Ils contribuent à la mise en œuvre des **parcours** des élèves (Citoyen, Avenir, Education Artistique et Culturelle, Santé).

Qu'est-ce que l'AP ?

- L'accompagnement personnalisé (AP) devient, dans le cadre des cycles, une partie constitutive des cours avec le tronc commun et les EPI.
- 3 heures hebdomadaires en cycle 3, et 1 à 2 heures en cycle 4 seront consacrées à cette pédagogie différenciée pour mieux répondre aux besoins particuliers de chaque élève.

Quelles options sont conservées ?

- Le Latin devient un enseignement de complément si l'établissement peut le mettre en œuvre.
- La découverte professionnelle disparaît mais est remplacée par un EPI « monde économique et professionnel »